

**ANNEXE A LA DELIBERATION
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2023
AU CLIC « AU FIL DE L'AGE »**

Convention Financière entre la Communauté de communes Estuaire et Sillon et le CLIC « Au fil de l'âge »

ENTRE :

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon représentée par son Président, Monsieur Rémy NICOLEAU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2023.

D'UNE PART,

ET :

Le CLIC représenté par sa Présidente, Valérie GAUTIER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 15/09/2020.

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

L'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 qui vient compléter la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, fait obligation aux Collectivités Locales attribuant une subvention en nature ou en numéraire supérieure à 23 000 € de conclure une convention financière avec l'Association qui en bénéficie.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre du partenariat développé avec le CLIC, la présente convention a pour objet de définir le montant de subvention et les conditions d'utilisation pour l'année 2023. Les conditions particulières de mise en place du partenariat entre la Communauté de communes Estuaire et Sillon et le CLIC sont par ailleurs précisées dans la convention d'objectifs et de moyens 2021-2023.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa notification d'un exemplaire signé par les deux parties pour s'achever au 31 décembre 2023.

Article 3 : Montant et modalités de versement de la subvention

La Communauté de communes Estuaire et Sillon attribue au CLIC une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 772,00 € qu'il utilise conformément à son objet statutaire au titre du fonctionnement.

Article 4 : Résiliation

En cas de non-respect de ses obligations par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Savenay, le 30/03/2023

Pour la Communauté de communes
Estuaire et Sillon,

Pour le CLIC,

Monsieur le Président

Madame la Présidente

Rémy NICOLEAU

Valérie GAUTIER